

Document d'Informations Clés : Capital Obsèques

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Capital Obsèques est un produit d'assurance vie assuré par Aréas Vie, société d'assurance mutuelle que vous pouvez contacter en appelant le 01.40.17.65.00 ou en vous connectant sur le site www.areas.fr, rubrique « Nous contacter ». Aréas Vie est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR).

Version du document : 01.10.2020

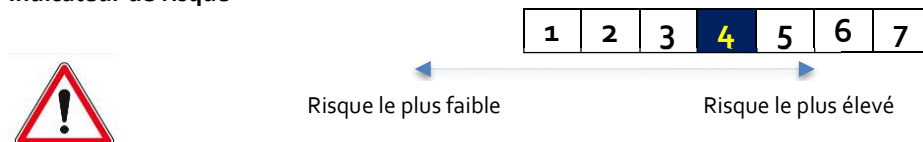
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type	Capital Obsèques est un contrat d'assurance sur la vie à adhésion individuelle.
Objectifs	<p>Le contrat a pour objet de garantir en cas de décès de l'assuré le versement au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) du capital indiqué sur les conditions particulières. Le capital est acquis en contrepartie du versement de cotisations constantes et viagères en fonction de son âge à la date d'effet du contrat. La garantie en capital n'est pas égale aux cotisations versées par l'adhérent. Chaque 31 décembre, Aréas Vie détermine la participation aux bénéfices à partir de son actif général selon les dispositions contractuelles et réglementaires. Cet actif général donne lieu à des investissements sur les marchés réglementés français et internationaux dans des classes d'actifs tels que les actions (petites, moyennes et grandes capitalisations), les obligations, le monétaire et l'immobilier. L'horizon de détention recommandé est viager. Le rendement de cet investissement dépend des performances de l'actif général.</p>
Investisseurs de détail visés	Ce produit s'adresse à toute personne physique âgée de moins de 85 ans souhaitant garantir en cas de décès le versement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désignés.
Assurance : avantages et coûts	<p>Les garanties proposées par ce produit sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une garantie en cas de vie (« rachat ») : versement d'un capital selon les dispositions contractuelles - une garantie en cas de décès : versement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) selon les dispositions contractuelles. <p>Le versement des primes d'assurance permet le maintien des garanties initialement souscrites. L'arrêt du versement de ces cotisations entraîne la réduction du capital garanti.</p>
Durée de vie	<p>Ce produit est viager.</p> <p>Le montant des prestations figure dans la section "Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?"</p>

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 30 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du contrat Capital Obsèques par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer en cas de « rachat » du contrat.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyen. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement.

Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si Aréas n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Ce tableau ci-dessous montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 30 ans, en fonction des différents scénarios en supposant que vous investissez 1000€ par an et que vous souscrivez à l'âge de 60 ans :

Investissement de 1000€ par an		1 an	15 ans	30 ans
Scénario en cas de survie (rachat)				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	0 €	8 720 € -6,5%	14 437€ -4,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	0 €	8 720 € -6,5%	14 437€ -4,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	0 €	8 720 € -6,5%	14 437€ -4,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	0 €	8 720 € -6,5%	14 437€ -4,9%
Montant investi cumulé		1 000 €	15 000 €	30 000 €

Scénario en cas de décès

Evènement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	18 519 €	18 519 €	18 519 €
Primes d'assurance cumulé		1 000 €	15 000 €	30 000 €

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures à partir des données du passé, relatives aux variations de la valeur de cet investissement pour un âge de 60 ans à la souscription. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution de marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Aréas n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investisseur peut subir une perte financière en cas de défaillance de l'assureur. Le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP) est actionné par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) lorsque la société d'assurances n'est plus en mesure de faire face à ses engagements envers les assurés, et lorsque l'autorité de contrôle a épuisé les moyens dont elle dispose.

L'indemnisation prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie prend en compte l'ensemble des provisions représentatives des droits résultant des contrats d'assurance ou contrats et bons de capitalisation afférents à un même assuré, un même adhérent ou un même bénéficiaire de prestations jusqu'à hauteur de 70 000 euros pour toute garantie en capital.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 1000€ par an et que vous souscriviez à l'âge de 60 ans. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Investissement 1000 €/an Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 15 ans	Si vous sortez après 30 ans
Coûts totaux (€)	48 €	714 €	1 429 €
Incidence sur le rendement (Réduction du rendement) par an (%)		0,7%	0,4%

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0% - 0%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que payiez moins. L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit
	Coûts de sortie	0% - 0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0% - 0%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	5%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements .
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0% - 0%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0% - 0%	L'incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée : viagère

A la souscription du contrat, vous disposez de la faculté de renonciation, vous permettant à compter de la conclusion de votre adhésion d'y renoncer dans un délai de 30 jours calendaires.

La durée de détention recommandée du contrat dépend notamment de votre situation patrimoniale, de votre attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi.

Vous pouvez demander le remboursement (« rachat ») de l'épargne disponible sur votre contrat. Cette demande n'est possible que si au moins l'équivalent de 2 cotisations annuelles a été réglé. La valeur de rachat dépend de l'âge de l'assuré à la souscription du contrat et du nombre de cotisations réglées au moment du rachat et leur montant.

Le rachat peut être demandé par simple lettre adressée à Aréas Vie accompagné de l'original des conditions particulières. La date d'effet du rachat est la date de réception de la demande au siège d'Aréas Vie.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation concernant votre adhésion, vous devez en premier lieu consulter votre interlocuteur habituel. Si une réponse de notre société ou de votre agence ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir le service relations clientèle (49, rue de Miromesnil 75380 Paris cedex 08, reclamationclient@areas.fr, téléphone : 01 40 17 65 00).

En cas de désaccord persistant après la réponse donnée par le service relations clientèle, si vous êtes un particulier, à condition qu'aucune action judiciaire n'ait été engagée, vous avez la possibilité de saisir la Médiation de l'Assurance par courrier TSA 50110 75441 Paris cedex 09 ou par voie électronique www.mediation-assurance.org. L'avis du médiateur de l'assurance ne lie pas les parties, lesquelles sont libres d'accepter ou de refuser sa proposition de solution et de saisir le tribunal compétent.

Autres informations pertinentes

A l'occasion de votre adhésion contrat Capital Obsèques et conformément au code des assurances, il vous sera remis :

- Avant l'adhésion : la demande d'adhésion et les conditions générales valant notice d'information.
- Quelques jours après réception de votre demande d'adhésion dûment complétée et acceptation par Aréas Vie, les conditions particulières du contrat récapitulant notamment les garanties accordées.
- Tout au long de l'adhésion, chaque année, un relevé de situation annuel.